

Gazons de graminées



 **Overtake**[®]
Herbicide

syngenta[®]

Overtake est un herbicide sélectif systémique procurant une efficacité fiable et à large spectre contre les adventices.

DESCRIPTION

Matières actives :

Issue de deux familles chimiques différentes, l'association du Florasulame et du Fluroxypyr permet de lutter avec deux modes d'actions différents et de réduire les risques de résistance à l'herbicide. Cette complémentarité cible un large spectre d'adventices et confère une grande souplesse d'utilisation et d'efficacité sur une plage de température importante.

(les deux matières actives ont un rendement optimal aux alentours de 15-20°C. Le Florasulame reste toujours performant en dessous de ce seuil quand le fluroxypyr, lui, l'est au dessus.

Mode de pénétration et migration :

La pénétration de l'Overtake se fait principalement par voie foliaire. Les matières actives sont ensuite véhiculées par systémie ascendante et descendante dans toute la plante.

Formulation :

La suspo-émulsion permet de combiner un ingrédient actif solide (Florasulame) et un ingrédient actif liquide (fluroxypyr) dans le but d'obtenir une performance optimale.

Les adventices entrent en compétition avec le gazon pour la lumière, l'humidité et les nutriments. Supprimer les adventices tôt dans la saison assure une meilleure distribution des intrants pour le gazon, créant une surface vigoureuse, plus résistante, plus esthétique et offrant de meilleures conditions de jeu.



BÉNÉFICES PRODUIT



Productivité

Avec de meilleurs résultats obtenus à 200 l/ha vous pouvez :

- Gagner du temps (application plus rapide)
- Économiser des ressources (eau, carburant...)



Sûreté

Des essais spécifiques réalisés à double dose et plus n'ont pas révélé de phytotoxicité sur les principales graminées à gazons, y compris sur l'agrostis.



Fiabilité

Nous avons réalisé plus de 70 essais dans 9 pays différents ainsi que deux campagnes de test au STRI de Bingley.

Testé et approuvé sur de nombreuses adventices (liste non exhaustive)

Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>) 	Trèfle blanc (<i>Trifolium repens</i> L.) 	Trèfle (<i>Trifolium dalmaticum</i>) 	Pissenlit (<i>taraxacum officinale</i>)
Stellaire (<i>Stellaria media</i>) 	Véronique (<i>veronica</i> spp.) 	Renoncule rampante (<i>ranunculus repens</i>) 	Céraiste (<i>Cerastium</i> spp.)

ZOOM TECHNIQUE - MODE D'ACTION

➤ **Fluroxypyr** : (famille chimique des Pyridines)

Il agit comme inhibiteur de l'Auxine qui est une hormone essentielle dans le développement et la croissance de la plante.

➤ **Florasulame** : (famille chimique des Triazolopyrimidines)

Il perturbe la synthèse des protéines et des acides aminés qui sont les éléments constitutifs de la croissance des plantes.



Fluroxypyr

L'auxine, hormone de croissance, est indispensable à la croissance des plantes



FLU mime l'auxine, déstabilisant le développement de la plante

Les jeunes plantes sont plus sensibles au FLU



Les premiers symptômes sont des tiges et des feuilles enroulées après quelques jours

Florasulame



Les Acides aminés sont les maillons des protéines, essentielles à la croissance des plantes

FLO cible la biosynthèse des protéines essentielles aux jeunes plantes



Perturber la synthèse protéique chez les jeunes plantes est plus efficace

Les premiers symptômes de décoloration peuvent ne pas être visibles avant 1 à 2 semaines



CARTE D'IDENTITÉ

Usage	Matière active	Quantité MA / L	Dose	Cibles	Nombre d'applications
Désherbage sélectif des gazons de graminées Implantés depuis plus d'un an	Fluroxypyr	98 gr/L	1,8 L/Ha	dicotylédones adventices (vivaces et annuelles)	1/an de mars à septembre
	Florasulame	2,45 gr/L			
Désherbage sélectif des gazons de graminées Implantés depuis moins d'un an et sur les gazons de placage	Fluroxypyr	98 gr/L	1,5 L/Ha		1/an de mars à mai
	Florasulame	2,45 gr/L			
Délai rentré : 48 H		ZNT aquatique : 5 m	A l'abri du lessivage : 2 h		Conditionnement : 1L et 5 L
Volume de bouillie : 120 L à 400 L / ha					

PRÉCONISATIONS D'EMPLOI



Art of Application

ÉTALONNER | PULVÉRISER | CONSIGNER | PERFORMER

- Stocker selon les règles en vigueur dans un local phytosanitaire hors gel.
- Traiter lorsque les adventices sont en période de croissance active (plus elles sont jeunes et plus elles sont sensibles).
- Tondre avant l'application du produit pour maximiser le temps de pénétration jusqu'à la prochaine tonte.



- Ne pas traiter en période de stress (gel, forte chaleur ou gazon affaibli).
- Traiter sur une végétation sèche.
- Pour une efficacité optimale attendre 3 heures après application avant de déclencher l'irrigation.
- Attendre 4 semaines avant de commencer une campagne de sur-semis.
- **Une pulvérisation maîtrisée pour une efficacité optimale**, nous recommandons d'appliquer le produit à l'aide des buses Syngenta XC, 025 ou 04 selon vos pratiques.



Danger - H315 Provoque une irritation cutanée - H317 Peut provoquer une allergie cutanée - H318 Provoque de graves lésions des yeux - H335 Peut irriter les voies respiratoires - H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges - H400 Très toxique pour les organismes - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min + prix appel

OVERTAKE™ - AMM N°2211032 - Composition : Suspo-émulsion concentrée (SE) contenant 98 g/L de fluroxypyr (sous forme de fluroxypyr-meptyl) et 2.45g/l Florasulame ** - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit d'octobre à février pour les usages gazons de graminées (gazons établis). SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (jeunes gazons). SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit d'octobre à février pour les usages gazons de graminées (gazons établis). SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (jeunes gazons). SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages gazons de graminées. SPe8 - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

TM Marque d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

Complément d'information : www.syngenta-pro.fr - N° d'appel en cas d'urgence 0 800 803 264

Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.